

Ville d'**ORVAULT**
Loire-Atlantique

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

MONSIEUR Baptiste LESPINET

Le Maire de la Ville d'ORVAULT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18, L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10,

Vu l'instruction générale relative à l'Etat Civil,

Vu le tableau des effectifs du personnel de la Ville d'Orvault,

Vu l'arrêté numéro 375-2024 du 01/07/2024 conférant des délégations de signature à Monsieur François BONNEAU, Directeur général des services,

Vu l'arrêté numéro 374-2024 du 01/07/2024 conférant des délégations de signature à Monsieur Baptiste LESPINET, directeur de la Direction administration générale,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service public dans le cadre d'une organisation de la municipalité fondée sur les principes de délégation et de compétence,

Considérant l'absence du Directeur général des services du vendredi 26 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024 inclus, et sur sa proposition,

Sur proposition du directeur général des services

ARRETE

ARTICLE 1: Les délégations de signature conférées à Monsieur Baptiste LESPINET, directeur général adjoint, par arrêté n° 374-2024 sont complétées par les délégations mentionnées à l'article 2 ci-après, pour la période du lundi 29 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024 inclus.

ARTICLE 2: La délégation est donnée pour la signature, en tout domaine de la compétence du Maire, de tous documents, (actes administratifs, arrêtés, conventions, contrats, décisions, correspondances, pièces comptables, marchés publics...) à l'exclusion des correspondances de nature politique et des décisions infligeant des sanctions disciplinaires des 2^{ème} et 3^{ème} groupes.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à l'intéressé.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 044-214401143-20240701-ARR2024N376-AI

S²LO

ARTICLE 4:

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon les formes réglementaires.

Fait à Orvault, le 1^{er} 1 JUIL. 2024



Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Rendu exécutoire

Par dépôt en préfecture le : 1^{er} 1 JUIL. 2024

Notifié à l'intéressé le :

Et par publication le :

Baptiste LESPINET